

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE ROYAN

DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

OBJET :

**Subvention exceptionnelle
à l'Association Sportive
du Lycée Mixte de ROYAN.**

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, FOUGET, GACHET.

M. de /LIPKOWSKI par M. MATRAS.

Représentés : M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette année encore l'équipe féminine de volley-ball de la section sportive du Lycée-Mixte de ROYAN, s'est qualifiée pour disputer la finale du championnat d'Académie qui aura lieu à LILLE.

Cette Société ne peut supporter la totalité des frais engagés pour l'hébergement des participants.

Elle sollicite, en conséquence, une aide exceptionnelle de la municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 avril 1967,

DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 F (MILLE CINQ CENTS FRANCS) à l'Association Sportive du Lycée-Mixte de ROYAN pour couvrir une partie des frais engagés par l'équipe féminine de volley-ball, à l'occasion de son déplacement à LILLE pour y disputer la finale des championnats d'Académie.
- que cette somme sera prélevée sur le crédit réservé figurant au chapitre 951 - article 657 du budget primitif pour l'exercice 1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Maurice MATRAS.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet,

25 AVR. 1967

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text "Le Sous-Préfet".